



**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Paris, le 22 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Stéphane LE FOLL se félicite des annonces de Phil HOGAN
à l'occasion de sa visite au Salon International de l'Agriculture**
—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt **se félicite des annonces faites par Phil HOGAN, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, à l'occasion de sa visite au Salon International de l'Agriculture ce 22 février 2015.**

Le Commissaire a en effet annoncé qu'il allait proposer lors du prochain Comité spécial agriculture (CSA), mardi 24 février, **l'ouverture d'une mesure de stockage privé sur les produits porcins¹. Cette mesure était demandée par Stéphane LE FOLL** ainsi que par plusieurs de ses homologues européens, depuis plusieurs mois, pour contrer les effets négatifs de l'embargo russe sur les cours du porc. **Le Président de la République s'était personnellement impliqué en saisissant le Président la Commission européenne de cette question.**

De la même façon, **le Commissaire a annoncé qu'il répondait positivement à la demande de la France de reconnaître des mesures équivalentes permettant de répondre aux exigences du verdissement pour les producteurs de maïs via l'implantation d'un couvert hivernal jusqu'au 1^{er} février au moins.** Cette mesure avait fait l'objet de nombreux échanges entre les professionnels agricoles français, le Ministère et la Commission européenne depuis l'été dernier.

Lors des échanges entre le Commissaire et le Ministre, **le Commissaire a indiqué que la discussion était sur le point d'aboutir concernant les modalités d'attribution de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.** Cela ouvre la voie à un accord sur la base des dernières propositions faites par la France, qui devrait intervenir la semaine prochaine. Sur ce sujet également, le Président de la République avait fait part de sa préoccupation au Président de la Commission européenne.

¹ La mise en place de mesures de stockage privé permet le financement par la Commission européenne du stockage de produits agricole afin de les retirer du marché dans le but de soutenir les cours dans une situation de crise avérée.